



## VIVEZ PLUS CONFORTABLEMENT

# Faites de votre budget votre allié

En tant qu'investisseur, vous mettez déjà de l'argent de côté pour réaliser des projets ou pour planifier votre avenir ; mais savez-vous comment dégager des sommes additionnelles pour augmenter votre marge de manœuvre financière tout en préservant votre niveau de vie ?

Voici quelques trucs et astuces qui peuvent vous aider à vivre plus confortablement, en faisant de votre budget votre allié.

### > Réduisez vos dettes à taux élevés

Pour bâtir plus facilement votre patrimoine, il faut commencer à investir tôt, mais toutefois, pour maintenir un sain équilibre budgétaire, portez une attention particulière aux dettes, surtout celles à taux élevés. Surveillez de près vos achats en différé et les paiements étalés dans le temps, car vous pouvez en perdre facilement le fil et ils grugent votre capacité financière. Au besoin, procédez à une consolidation de dettes pour diminuer vos coûts d'emprunt. Parlez-en à votre représentant.



### > Constituez un fonds d'urgence

Personne ne peut prédire l'avenir. Vous aurez l'esprit plus tranquille si vous constituez un fonds d'urgence équivalent à trois mois de dépenses. Pour faire grandir ces montants à l'abri de l'impôt, investissez-les dans un CELI !

### > Payez-vous en premier

Vous pourrez plus facilement atteindre vos objectifs financiers si vous prenez l'engagement de vous payer en premier. Le plus facile c'est de mettre de côté une somme directement lorsque votre paye est déposée. Si vous le pouvez, investissez un montant équivalent à 10 % de votre salaire. Si ce pourcentage est trop ambitieux, investissez le montant que vous pouvez maintenant et augmentez-le progressivement.

### > Investissez souvent, de petits montants

Rappelez-vous qu'investir régulièrement, de façon automatisée sans avoir à y penser, est une excellente façon de bâtir votre patrimoine. Vous pouvez ainsi investir régulièrement de petits montants dans votre Portefeuille Diapason ou SociéTerre en utilisant l'investissement par versements périodiques. Comme l'indique le graphique présenté à la page suivante, à long terme, même une somme modeste peut produire des résultats étonnants. Voyez ce que 25 \$, 50 \$ et 100 \$ pourraient donner après 10, 20 et 30 ans.

### > Ajoutez les surplus budgétaires

Si vous touchez un boni ou un revenu additionnel, profitez-en pour investir davantage. Vous pouvez le faire en effectuant des versements directement dans votre Portefeuille Diapason ou SociéTerre, au moyen d'AccèsD Internet.

> (suite à la page suivante)

## EN BREF

### PAGE 1

Faites de votre budget votre allié

### PAGE 2

Découvrez le nouveau Fonds Desjardins Revenu à taux variable

### PAGE 3

Cultivez votre confiance et faites fructifier vos investissements

### PAGE 4

Résultats 2013 du programme d'actionnariat engagé

PORTEFEUILLES  
**DIAPASON**



## DIX MILLIARDS DE DOLLARS INVESTIS EN DIX ANS DANS LES PORTEFEUILLES DIAPASON!

En février dernier, le seuil des 10 milliards de dollars investis dans les Portefeuilles Diapason a été atteint! Créés il y a dix ans, en 2004, les Portefeuilles Diapason sont la première solution de portefeuille en importance au Québec et la quatrième au Canada<sup>1</sup>.

En cette occasion, nous tenons à vous remercier pour votre confiance en les Portefeuilles Diapason.

<sup>1</sup> En termes d'encours pour une solution de placement pour les investissements compris entre 0 \$ et 100 000 \$.

Source :  
Investor Economics, 30 juin 2013



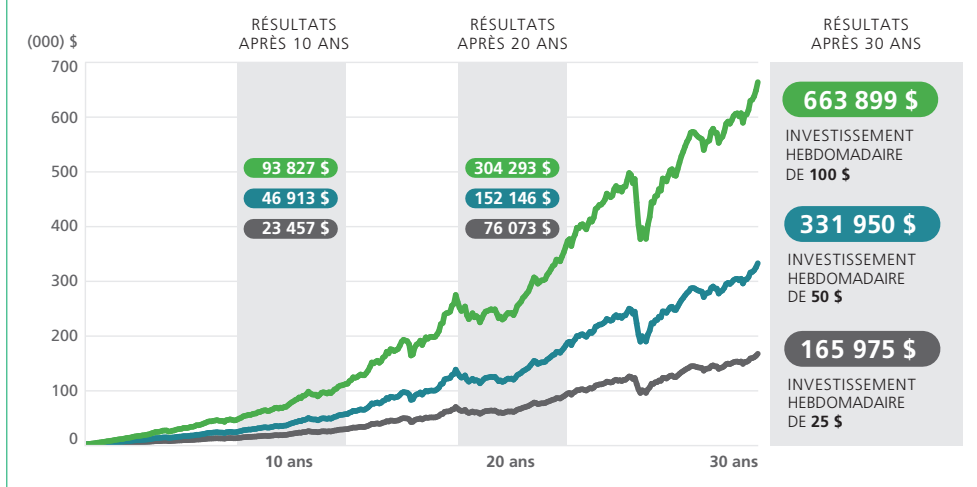
**Desjardins**  
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

Coopérer pour créer l'avenir

› (suite de la page précédente)

## Investir régulièrement : une stratégie gagnante !



À titre indicatif seulement. Cette démonstration a été réalisée en supposant un investissement hebdomadaire dans un portefeuille équilibré composé d'indices boursiers (55 % Dex Univers (obligations) et 45 % S&P/TSX Composite TR (actions)) sur une période de 30 ans. Ce graphique vise seulement à illustrer l'effet du taux de croissance composé d'un investissement hebdomadaire et non à refléter les valeurs ou rendements passés ou futurs des Portefeuilles Diapason.

## › Réviser votre budget, tenez-vous informé et consultez !

Prenez la bonne habitude de réviser votre budget une fois l'an. C'est encore plus facile avec l'outil Mon budget de Desjardins. Vous pouvez également consulter la section Investissement 101 du site fondsdesjardins.com et l'onglet Coopmoi de desjardins.com. Vous y trouverez une foule de renseignements utiles pour mieux gérer votre budget. N'hésitez pas non plus à discuter de vos finances personnelles avec votre représentant !

## MINIMISEZ LES RISQUES LIÉS À UNE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR VOS PLACEMENTS

### Découvrez le nouveau Fonds Desjardins Revenu à taux variable

Dans un contexte d'éventuelle hausse des taux d'intérêt, Fonds Desjardins a lancé en mai dernier le Fonds Desjardins Revenu à taux variable. Ce Fonds s'adresse aux investisseurs à la recherche d'un revenu élevé\* et qui souhaitent minimiser les effets des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations de sociétés de bonne qualité, d'obligations de sociétés à rendement élevé et d'obligations des marchés émergents.

Le Fonds est activement géré par PIMCO Canada Corp., un des leaders mondiaux des gestionnaires de portefeuilles de titres à revenu fixe.

Avec son vaste univers de placement, le Fonds Desjardins Revenu à taux variable est une option judicieuse pour détenir un portefeuille diversifié d'obligations mondiales et constitue un excellent complément à un portefeuille d'obligations existant.



Pour en savoir davantage sur les avantages de ce nouveau Fonds, consultez votre représentant ou visitez [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com).

\* Pour un horizon de placement à long terme.

## Les Rendez-vous WebFinance\$

### VOUS CHERCHEZ LES MEILLEURES ASTUCES POUR VOS FINANCES PERSONNELLES ?

Les Rendez-vous WebFinances vous proposent une série de webinaires où des experts de Desjardins discuteront en direct de finances personnelles. Une façon simple de vous informer, recevoir des conseils financiers et trouver les réponses à vos questions !

[desjardins.com/rdv-webfinances](http://desjardins.com/rdv-webfinances)

## LE CELI

### DES ASTUCES POUR DES PLACEMENTS À L'ABRI DE L'IMPÔT

Avez-vous cotisé à votre CELI en 2014 ? Saviez-vous ?

- › Vous pouvez y cotiser 5 500 \$ avant la fin de l'année.
- › Votre limite de cotisation est maintenant de 31 000 \$ si vous n'y avez pas encore cotisé!
- › Vos revenus de placement seront à l'abri de l'impôt.
- › Vous n'aurez pas d'impôt à payer sur vos retraits, contrairement au REER.
- › Vous pouvez épargner dès maintenant pour votre cotisation 2015, si tous vos droits de cotisations au CELI sont utilisés. Il suffit de faire des versements périodiques dans un autre compte et transférer le montant accumulé dans votre CELI en janvier 2015. Cette astuce peut vous permettre de contribuer à votre CELI pour 2015 en toute simplicité et sans avoir à y penser !

Pour en savoir plus, consultez [desjardins.com/celi](http://desjardins.com/celi) ou parlez-en à votre représentant.

<sup>1</sup> Cette condition s'applique si vous n'avez pas encore cotisé à votre CELI depuis 2009, et si vous résidez au Canada depuis 2009.

# ÉDUCATION FINANCIÈRE

PAR ANGELA IERMIERI / PLANIFICATRICE FINANCIÈRE MOUVEMENT DESJARDINS\*



INFORMATION DISPONIBLE  
SUR FONDSDESJARDINS.COM

Le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, de même que les États financiers intermédiaires des Fonds Desjardins au 31 mars 2014 sont disponibles sur le site [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com), sous la rubrique Centre d'information dans la section Publications légales et financières, ou encore, sur le site [sedar.com](http://sedar.com).

## SOYEZ UN INVESTISSEUR AVISÉ

# Cultivez votre confiance et faites fructifier vos investissements

Vous faites-vous confiance comme investisseur ? Savez-vous comment profiter des occasions pour faire fructifier vos investissements ? Les investisseurs qui y parviennent le mieux sont ceux qui bénéficient de conseils, selon l'étude *La valeur des conseils : rapport 2012*, publiée par l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC).

## Les conseils nourrissent la confiance

Cette étude confirme en effet que les conseils financiers aident les investisseurs à atteindre leurs objectifs financiers à long terme. Lorsqu'il est bien conseillé, l'investisseur se sent davantage confiant et peut prendre des risques calculés qui lui permettent de faire croître son patrimoine. Il contrôle mieux ses finances et modifie son comportement, car il sait qu'il est guidé dans sa démarche d'investissement.

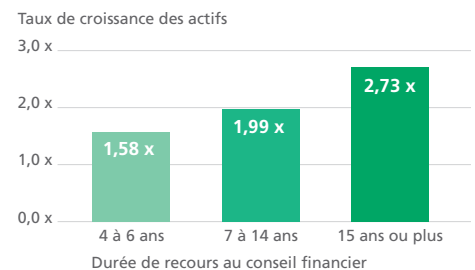
## Selon l'IFIC, les investisseurs qui bénéficient de conseils sont plus aptes à :

- accumuler un patrimoine plus important en épargnant mieux
- choisir des placements fiscalement avantageux
- se protéger contre les mauvaises décisions financières
- planifier une retraite plus agréable
- conserver une stratégie de placement à long terme
- éviter les comportements de placement dictés par l'émotion

## Comparaison de la valeur des actifs financiers avec ou sans conseil (et selon la durée de recours au conseil financier) :

COMME L'INDIQUE CE TABLEAU<sup>1</sup>, LES EFFETS BÉNÉFIQUES DES CONSEILS FINANCIERS AUGMENTENT AUSSI DANS LE TEMPS.

Les actifs financiers de l'investisseur qui a bénéficié de conseils financiers pendant 15 ans ou plus, seraient ainsi 2,73 fois plus importants que ceux d'un investisseur qui aurait investi pour la même période de temps, sans avoir reçu de conseils financiers.



## La confiance vient avec les connaissances

Plusieurs facteurs contribuent au rendement de votre portefeuille à long terme, qu'il s'agisse de votre répartition d'actif, de vos stratégies de retrait, de votre optimisation fiscale, du choix de vos produits, de votre horizon de temps ou de vos besoins spécifiques. Votre représentant peut vous aider à mieux connaître et comprendre les choix qui s'offrent à vous pour atteindre plus facilement vos objectifs en tant qu'investisseur.

Plus vous serez renseigné, plus vous vous sentirez en confiance pour prendre vos décisions d'investissement. C'est aussi en étant mieux informé que vous serez le mieux outillé pour prendre vos finances personnelles en main et faire fructifier vos investissements.

<sup>1</sup> À titre indicatif seulement. Source : *La valeur des conseils : rapport 2012*, publiée par l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC).

\* Planificatrice financière et représentante en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

### Plans d'action et conseils



Prenez le temps de consulter la section Investissement 101 de [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com) et l'onglet Coopmoi de [desjardins.com](http://desjardins.com).

VOUS Y TROUVEREZ UNE FOULE DE RENSEIGNEMENTS UTILES POUR BÂTIR VOTRE PATRIMOINE ET PRÉPARER VOTRE RETRAITE EN TOUTE CONFIANCE !



ISR


**INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**

## Résultats 2013 du programme d'actionnariat engagé

Chaque année, au nom des investisseurs, Desjardins et son partenaire Placements NEI amorcent ou stimulent le changement dans des entreprises dont les titres se trouvent dans les fonds et portefeuilles ISR, comme les Portefeuilles SociéTerre.

Voici les résultats de notre programme d'actionnariat engagé pour 2013, soit entre le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et le 31 août 2013 :

# 5 735

VOTES AUX  
ASSEMBLÉES  
D'ACTIONNAIRES



# 5

PROPOSITIONS  
D'ACTIONNAIRES  
DÉPOSÉES

# 33

RÉSULTATS POSITIFS  
OU PROGRESSIFS  
OBTENUS PAR  
CES DIALOGUES

# 42

ENTREPRISES  
CIBLÉES POUR  
DES DIALOGUES  
INTENSIFS



**SUIVEZ LES  
PROGRÈS FAITS  
EN INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**

Rendez-vous sur  
[fondsdesjardins.com/resultats-ISR](http://fondsdesjardins.com/resultats-ISR)  
pour suivre l'évolution du dialogue  
avec les entreprises, un dialogue rendu  
possible grâce à votre investissement.

**L'ACTIONNARIAT  
ENGAGÉ, POUR STIMULER  
LE CHANGEMENT**

### Rachat de titres

Afin d'assurer la protection des investisseurs, l'Autorité des marchés financiers veille au respect de la réglementation applicable à l'ensemble des gestionnaires d'organismes de placement collectif du Québec. C'est pourquoi les Fonds Desjardins vous rappellent annuellement vos droits.

Ainsi, il est possible, en tout temps, de demander le rachat d'une partie ou de la totalité des titres que vous détenez dans un fonds, à condition que le rachat porte sur un montant minimum de 50 \$.

- en téléphonant au 1 800 CAISSES (1 800 224-7737) auprès des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ;
- en téléphonant au Service à la clientèle – Fonds Desjardins au 514 286-3499 ou 1 866 666-1280 ;
- en téléphonant ou en vous rendant à votre point de service Desjardins, chez un courtier en placement ou un courtier en épargne collective.

Toute demande reçue par le gestionnaire de fonds avant 16 h (heure de Montréal) un jour d'évaluation est exécutée à la valeur liquidative par titre déterminée à ce jour. Toute demande reçue après 16 h est exécutée à la valeur liquidative par titre déterminée le jour d'évaluation suivant. Le gestionnaire de fonds vous versera le produit du rachat, déduction faite des frais applicables, dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix de rachat a été déterminé, pourvu qu'il ait reçu tous les documents nécessaires en même temps que votre ordre de rachat.

Si ces documents dûment remplis ne sont pas reçus par le gestionnaire de fonds au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable suivant la date de rachat, le fonds sera alors présumé avoir reçu un ordre d'achat pour un nombre de titres du fonds équivalent à celui racheté. Le produit du rachat sera appliqué au paiement des titres acquis en remplacement.

Le gestionnaire de fonds peut suspendre le rachat des titres d'un fonds ou retarder le paiement du prix de rachat lors de circonstances exceptionnelles décrites à la section *Suspension des rachats* du *Prospectus simplifié* (page 11).

### [fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com)

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits dont Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins, qui distribue les Fonds dans les caisses du Québec et de l'Ontario ainsi qu'au Centre financier Desjardins.